

RESOLUTION SUR LE TCHAD

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa Vingt-deuxième Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie du 28 au 30 juillet 1986,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire Général sur les activités du Secrétariat et singulièrement sur la question tchadienne,

Considérant la Déclaration du Président en exercice sortant sur la politique générale et particulièrement sur la situation qui prévaut au Tchad,

Ayant examiné le rapport du Président Denis SASSOU NGUESSO sur le Tchad contenu dans le document AHG/139 (XXII) Rev.1 relatif aux démarches qu'il a entreprises en vue d'organiser une réunion sur la réconciliation nationale au Tchad,

Ayant à l'esprit le communiqué publié par le Bureau du XXIème Sommet réuni à Addis Abéba le 5 Mars 1986,

Considérant que la situation au Tchad demeure encore préoccupante et dangereuse,

Prenant en considération la contribution de Son Excellence Monsieur le Président El Hadj Omar BONGO dans la recherche d'une solution au problème tchadien, ainsi que les efforts du Président en exercice sortant dans ce sens,

1. PREND ACTE du rapport sur le Tchad contenu dans le document AHG/139 (XXII) Rev.1 ;
2. FELICITE Son Excellence Monsieur le Président Denis SASSOU NGUESSO pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre du mandat que lui a confié la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue d'organiser une réunion sur la réconciliation nationale au Tchad ;
3. EXPRIME sa profonde gratitude à Leurs Excellences Messieurs les Présidents Abdou DJIBOUTI du Congo et el Hadj Omar BONGO du Gabon pour leur contribution à la recherche d'une solution au problème tchadien ;
4. ENCOURAGE le Président Denis SASSOU NGUESSO pour qu'il poursuive , en collaboration avec le Président BONGO, ses efforts visant à la réconciliation nationale au Tchad ;
5. LANCE UN APPEL à toutes les parties au conflit tchadien pour qu'elles coopèrent étroitement avec le Président du Congo dans les efforts de réconciliation qu'il déploie sous les auspices de l'OUA afin de parvenir à une paix durable dans l'intérêt des masses tchadiennes qui n'ont que trop souffert ;
6. DEMANDE au Secrétaire Général d'inscrire la question tchadienne à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.